

Les plafonds de ressources à respecter

Les plafonds ci-dessous sont applicables aux demandes déposées en 2024. Ils portent sur les revenus de l'année 2022 (avis de 2023). La réglementation HLM distingue trois catégories de logements sociaux dont chacune correspond à un niveau de plafond de ressources :

- le PLUS est le logement HLM « ordinaire » qui comporte l'essentiel de l'offre des bailleurs sociaux ;
- le PLAI est le logement HLM d'insertion, qui correspond à des logements récents avec des loyers plus faibles ; les plafonds de ressources équivalent à 55% des plafonds du PLUS ;
- le PLS est le logement HLM intermédiaire, qui correspond à des logements plus chers ; les plafonds de ressources équivalent à 130% des plafonds du PLUS.

Le plafond à prendre en compte pour apprécier si une personne peut faire un recours DALO est le plus élevé, dit « PLS ».

Plafonds de ressources HLM – PLS et recours DALO				
Revenus de l'année 2022 – Déclaration et avis de 2023 = Plafonds applicables aux recours déposés en 2024				
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et limitrophes	Autres régions	DOM
Une personne seule	33 857 €	33 857 €	29 435 €	26 492€
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	50 603 €	50 603 €	39 309 €	35 378 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	66 333 €	60 826€	47 271 €	42 543 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	79 197 €	72 869 €	57 069 €	51 362 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	94 227 €	86 251 €	67 133 €	60 419 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	106 031 €	97 061 €	75 660 €	68 094 €
par personne supplémentaire	11 816 €	10 815 €	8 440 €	7 596 €

Il faut cependant observer que l'offre de logements sociaux de la catégorie PLS n'est pas présente partout. C'est pourquoi nous indiquons également pour information les plafonds de la catégorie PLUS.

Plafonds de ressources HLM – PLUS				
Revenus de l'année 2022 – Déclaration et avis de 2023 = Plafonds applicables aux recours déposés en 2024				
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et limitrophes	Autres régions	DOM
Une personne seule	26 044 €	26 044 €	22 642 €	20 378 €
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	38 925 €	38 925 €	30 238 €	27 214 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	51 025 €	46 789 €	36 362 €	32 726 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	60 921 €	56 046 €	43 899 €	39 509 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	72 482 €	66 347 €	51 641 €	46 477 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	81 562 €	74 662 €	58 200 €	52 380€
par personne supplémentaire	9 089 €	8 319 €	6 492 €	5 843 €